



CONSEIL DU 5ème ARRONDISSEMENT

PV Définitif - Séance du 6 mai 2019

Le 6 mai 2019 à 19h05, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame le Maire le 30 avril, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5ème arrondissement.

COMPTE-RENDU

Mme Béatrice GAILLIOUT invite les conseillers à s'installer, M. Hugo PAGE procède à l'appel.

Présents :

B. GAILLIOUT, B. JABOULEY, M. SAUZAY, C. DE SALINS, M. BENCHARAA, S. INTIDAM, F. PETIT, M. ESPINOSA BARRY, M. BASSI, L. BUFFLIER, G. HOBERT, JD. DURAND, C. FAURIE - GAUTHIER, T. RUDIGOZ, H. MANOUKIAN, B. ARTIGNY, JP. DUFOUR, B. LOUIS, M. DUBIÉ, B. TARLIER, H. PAGE.

Absents excuses et dépôts de pouvoirs :

Y. CUCHERAT (pouvoir à B. GAILLIOUT)

Absent :

J. SANGOUARD,
M. HAVARD

Le quorum étant atteint, Mme GAILLIOUT déclare la séance ouverte.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 mars 2019.

Mme le Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Béatrice GAILLIOUT

30367 - Dispositif d'accès au droit territorialisé - Convention annuelle "mixte" avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon - Secrétariat général de la Ville de Lyon - Mission Egalité

L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, dont le siège est situé 176 rue de Créqui à Lyon 3^{ème}, concourt au service public de la justice et met, notamment, tout en œuvre pour offrir aux justiciables les services utiles visant à promouvoir l'accès au droit et à la Justice.

Ainsi, il organise des consultations généralistes ou thématiques au sein du Palais de Justice, de l'Ordre des avocats et des Maisons de justice et du droit (MJD). Ces actions représentent, pour l'Ordre des avocats, un coût de 352 400 € pour 2019.

Pour renforcer ce dispositif d'aide à l'accès au droit et le structurer territorialement, l'Ordre des avocats propose de mettre en œuvre, dans l'ensemble des Mairies d'arrondissement, des permanences de consultations d'avocats et un dispositif spécialisé d'accès au droit anti-discrimination dont les Maisons de justice et du droit (MJD) sont le relais.

En 2018, cette action a permis à plus de 1 200 Lyonnais-es de bénéficier d'une consultation juridique de proximité, entièrement gratuite.

Il est proposé une subvention d'un montant de 22 500 € par la Ville, à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, pour soutenir cette action.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Ⓜ Arrivée à 19h09 de M.BASSI

Rapporteur : Béatrice GAILLIOUT

30370 - Renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance. Approbation des conventions et d'un contrat -Direction de l'Enfance

Les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance poursuivant leurs activités en faveur d'un accueil de qualité des enfants sur le territoire lyonnais, et les conventions et contrat suivants arrivant à échéance, il est proposé d'approuver leur renouvellement.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement il s'agit des associations suivantes :

- AGDS Allix avec un montant alloué de subvention (première tranche 2019) de 194 400 €
- ALFA 3A avec un montant alloué de subvention (première tranche 2019) de 96 000 €

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Bertrand JABOULEY

Rapport Direct : Décision modificative n° 3 - Exercice 2018.

Considérant le niveau d'engagement des crédits inscrits à l'état spécial en 2018, et eu égard aux projets d'investissement pour le patrimoine transféré, il est proposé d'affecter 50 000 € en crédits d'investissement pour financer des travaux d'amélioration des équipements du 5^{ème} arrondissement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité M.DUBIÉ s'abstient.

Ⓜ Arrivée à 19H13 de T.RUDIGOZ

Rapporteur Bertrand JABOULEY

Rapport direct : Compte Administratif 2018

Le montant des dépenses réalisées sur l'exercice 2018 s'élève à 502 755.46 euros sur un total de recettes 590 592.23 € euros comprenant :

- au titre du budget primitif :
 - o 534 071.00 euros au titre de la dotation de gestion locale,
 - o 46 993,00 euros au titre de la dotation d'animation locale,

- au titre de la décision modificative n° 1 :
 - o 114 320,23 euros de résultat brut de l'exercice 2017 portant d'une part sur le report du reste à réaliser 2017 pour 18 447,72 euros et d'autre part sur l'affectation du résultat net de l'exercice 2017 pour un montant de 95 872,51 euros,

 - o Lors de cette décision modificative, un transfert a eu lieu vers le budget d'investissement pour un montant de 70 000 euros, ce qui porte l'affectation à l'état spécial du résultat de l'exercice 2017 au montant de 44 320,23 euros.

- au titre de la décision modificative n° 2 :
 - o 15 208,00 euros égal à l'intéressement sur l'activité de la salle des fêtes durant l'année 2017.

- au titre de la décision modificative n° 3 :
 - o Approbation d'un transfert de crédits vers le budget d'investissement pour un montant de 50 000 euros.

Sortie de Mme le Maire qui ne participe pas au vote.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, M. JABOULEY met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité. J-P DUFOR, M.DUBIÉ et B.TARLIER s'abstiennent.

Rapporteur Marion SAUZAY

30279 - Programmation financière 2019 au titre du projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 282 573 euros - Direction du Développement Territorial

Le projet éducatif de territoire (PEDT) de la Ville de Lyon est le cadre de référence qui couvre l'ensemble des temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire prévu par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Impulsé par la commune, le PEDT lyonnais a été renouvelé par une convention qui couvre la période 2018 - 2021 et signée par l'ensemble des partenaires institutionnels que sont : l'Education nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Préfecture.

Ce projet partagé engage donc ses partenaires signataires à soutenir les bonnes pratiques, encourager la cohérence des actions et l'articulation et la complémentarité des temps, des acteurs et des moyens.

La finalité du PEDT est d'offrir la possibilité à chaque enfant de devenir un adulte autonome et responsable.

Pour cela, il pose 4 grands principes qui couvrent tous les temps de l'enfant :

1. Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous ;
2. L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales ;
3. La coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs, respectueuse de la place des parents ;
4. La cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Le comité de pilotage interinstitutionnel qui s'est réuni le 13 décembre dernier, a validé par ailleurs les 4 priorités de travail pour la période 2018-2021 à savoir :

1. Développer une école ouverte, citoyenne et inclusive;
2. Accompagner l'accueil des enfants à la maternelle ;
3. Prévenir le décrochage scolaire;
4. Déployer l'usage et la culture du numérique.

L'enjeu de cette programmation est de proposer, sur les temps de loisirs en dehors de l'école, une offre d'actions éducatives et d'animations socio-éducatives complémentaire et cohérente, au bénéfice des enfants et adolescents de 3 à 16 ans et de leurs parents, avec une attention particulière accordée aux enfants à besoins particuliers.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit des structures suivantes :

- Centre social et culturel de Champvert avec des actions d'animation de proximité et de prévention dans le quartier Sœur Janin à destination des 12-17 ans et des 6-11 ans les mercredis, samedis et vacances scolaires et une ouverture socio-éducative pour tous. Un montant de 2 000 € est alloué ;
- Le Valdocco pour un accompagnement socioéducatif de proximité 6-16 ans Janin et Jeune. Un montant de 3 000 € est alloué ;
- MJC Ménival pour une action intitulée Tickets sport culture. Un montant de 5 500 € est alloué ;
- MJC Ménival pour un accueil de public handicapé. Un montant de 4000 € est alloué ;
- MJC du Vieux Lyon avec une action intitulée Passerelle préados/ados. Un montant de 2 000 € est alloué.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Ⓜ Arrivée à 19h19 de B.LOUIS

Rapporteur Christian DE SALINS

30264 - Programmation 2019 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros - Direction du Développement Territorial

Par délibération du Conseil municipal du 26 mai 2008, la Ville de Lyon s'est dotée d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

La Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) signée le 10 décembre 2014 avec l'Etat et le Conseil général (devenu la Métropole de Lyon) constitue le programme de travail du CLSPD jusqu'en 2020.

Elle poursuit deux objectifs essentiels :

- l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au quotidien des habitants ;
- l'accompagnement individualisé des publics en difficulté qu'ils soient auteurs ou victimes.

Dans ce cadre, les partenaires de la sécurité et de la prévention s'engagent à concentrer leurs efforts dans quatre grands domaines :

- le traitement des problématiques de tranquillité publique et d'insécurité ;
- la prévention sociale en direction des jeunes exposés à la délinquance ;
- la prévention de la récidive ;
- la prise en charge et l'accompagnement des publics en difficulté ou vulnérables.

La STSPD constitue également le volet sécurité / prévention de la convention territoriale de Lyon du contrat de Ville, approuvée par délibération du Conseil municipal n° 2015/1606 du 23 novembre 2015.

S'inscrivant à la fois dans le cadre de la STSPD, des ZSP et du contrat de Ville, la programmation du CLSPD au titre de l'année 2019 s'articule autour des thèmes prioritaires suivants :

- la prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12/25 ans exposés à la délinquance ;
- la prévention de la récidive ;
- les actions de prévention en milieu scolaire ;
- la médiation sociale et citoyenne ;
- l'aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes ;
- la justice de proximité et l'accès au droit.

Les projets présentés ont été retenus pour leur pertinence en fonction de ces priorités et, pour les actions territoriales plus particulièrement, au regard des objectifs poursuivis dans les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire de la politique de la Ville.

Pour mémoire, le montant total des subventions allouées au titre de la programmation du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance s'établit comme suit :

- au titre de l'année 2018 : 179 926 € ;
- au titre de l'année 2019 : 179 926 €.

🗨️ Prise de parole :

M. DUFOUR souhaiterait quelques informations sur le niveau de délinquance dans le 5^{ème} arrondissement.

Mme GAILLIOUT indique faire des points police réguliers avec la police nationale, la police municipale et le service prévention sécurité de la Ville de Lyon. Mme La Commandante doit présenter un bilan de l'année précédente lors du prochain point. Mme GAILLIOUT communiquera ces chiffres et informations aux élus.

M. DUFOUR demande si certaines de ces associations interviennent dans le 5^{ème} arrondissement.

M. DE SALINS répond positivement et cite par exemple l'association « Le Mas » qui intervient dans le 5^{ème} arrondissement, bien qu'elle n'ait pas son siège dans le 5^{ème}.

Mme DUBIE demande si la Ville est en capacité de mesurer les effets des actions menées par ces associations.

Mme GAILLIOUT répond qu'un bilan régulier est fait avec ces associations. Elle indique que le CLSPD ne s'était pas réuni dans le 5^{ème} arrondissement pendant deux ans. Elle a demandé à ce qu'une réunion soit organisée, ce qui a été fait le 21 décembre 2018, avec tous les acteurs autour de la table.

M. De SALINS rajoute que pour les deux associations principales, LE MAS et AMELY, on a dans les AG les différents chiffres détaillés par arrondissement, ce qui n'est pas possible pour les plus petites structures.

M. ARTIGNY indique que les associations présentées dans cette délibération présentent les causes sociales et structurelles de la délinquance. Le travail de terrain doit pouvoir réguler une partie de cette délinquance mais malheureusement la plupart de la délinquance se déroule dans les quartiers anciens envers les touristes.

Mme GAILLIOUT indique qu'il y a aussi des cambriolages et d'autres agressions ou indélicatesses, pas uniquement dans le Vieux Lyon
Mais il est vrai que pour le vol à la roulotte, les trois-quarts se déroulent dans le Vieux Lyon

M. DE SALINS rajoute que concernant les cambriolages, c'est étonnamment très réparti dans l'arrondissement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Myriam BENCHARAA

30190 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 960 522,00 euros relatif à une opération de réhabilitation de 40 logements PAM située 44, 48, rue du Trion et 1, rue Jean Prévost à Lyon 5e - Direction Générale des Services - Direction des Finances

La SAHLM Alliade Habitat a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 1 960 522,00 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cet emprunt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 40 logements PAM située 44, 48, rue du Trion et 1, rue Jean Prévost à Lyon 5^e.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Alliade Habitat s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 20 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 2 856,00 m².

La SAHLM Alliade Habitat bénéficie à ce jour de 26 622 369,16 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Myriam BENCHARAA

30191 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 4 917 526,00 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 128 logements PAM située 123 à 129 bis, rue Pierre Valdo à Lyon 5e – Direction Générale des Services - Direction des Finances

Le Secrétaire Général de la SAHLM Alliade Habitat a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 4 917 526,00 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération de réhabilitation de 128 logements PAM située 123 à 129 bis, rue Pierre Valdo à Lyon 5^e.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Alliade Habitat s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 25 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 8 905,76 m².

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Myriam BENCHARAA

30192 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 21 168,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI située 15, rue Fossé Trion à Lyon 5e - Direction Générale des Services - Direction des Finances

La Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 21 168,00 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cet emprunt est destiné à financer une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI située 15, rue Fossé Trion à Lyon 5^e.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 40 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 32,46 m².

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Myriam BENCHARAA

30193 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 67 956,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI située 120, rue Pierre Valdo à Lyon 5e - Direction Générale des Services - Direction des Finances

La Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 67 956,00€ à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI située 120, rue Pierre Valdo à Lyon 5^e.

La Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme a autorisé le Responsable du service immobilier à contracter ces prêts au cours de la séance de son Comité des Engagements du 22 septembre 2015.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 60 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 60 m².

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Myriam BENCHARAA

30262 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio- éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2019 pour un montant total de 55 330 euros - Direction du Développement Territorial

Le Conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance (CLSPD) constitue l'organe partenarial de pilotage et de concertation pour la mise en œuvre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD).

En liaison avec les structures de quartier ou associations spécialisées dans le domaine de la prévention, une programmation financière spécifique est proposée à l'approbation du Conseil municipal afin de développer les « chantiers jeunes » sur le territoire communal.

Deux types de chantiers sont envisageables, selon l'âge des jeunes ou leurs besoins spécifiques :

- des chantiers « loisirs » à destination des adolescents âgés de 14 à 18 ans, qui se déroulent durant les congés scolaires ou le temps libre et permettent aux jeunes de financer principalement des projets de départ en vacances. Ces chantiers sont portés par les structures de quartier, MJC ou Centres sociaux ;
- des chantiers « éducatifs » pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans suivis par les éducateurs spécialisés et dont la compétence relève essentiellement de structures telles que l'association Sauvegarde 69 ou la SLEA (Société lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence). Un partenariat privilégié avec la Mission locale permet de positionner des jeunes en grande difficulté sur ces chantiers.

En ce qui le 5^{ème} arrondissement, il s'agit :

- Centre social et culturel du Point du Jour - Chantiers loisirs 2019 soit 4 chantiers de 25 heures correspondant à des Chantiers : peinture, rénovation, second œuvre, fresque.
Cela assurera le Financement de projets individuels (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur - BAFA, permis) et projets collectifs (séjour) ou loisirs éducatifs (théâtre, sorties).
L'objectif est d'impliquer les jeunes dans un projet utile et valorisant pour eux et leur quartier tout en leur faisant découvrir différentes techniques de travail dans un fonctionnement collectif. Une subvention de 3000 € est accordée.
- MJC Ménival - Chantiers jeunes annuels 2019 soit 188h de chantier pour 53 bénéficiaires. en collaboration avec la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL). Les travaux concerneront la remise en état du marquage du parking extérieur, la création de places pour les personnes à mobilité réduite, rafraîchissement des murs des caves.
Il y aura aussi la construction de boîtes à échanges, hôtel à insectes, nichoirs à oiseaux.
L'objectif est de contribuer à la mixité des genres et de favoriser l'accès à tous. Une subvention de 4000 € est accordée.

🗣️ Prise de parole :

M. ARTIGNY formule une remarque concernant l'encouragement des travaux qui visent à préserver la biodiversité. Il rappelle qu'un million d'espèces animales vont disparaître prochainement. Ces actions sont très positives, mais des chantiers visant à faire comprendre aux jeunes à quel point la biodiversité est importante seraient aussi très intéressants.

Mme BENCHARAA partage la remarque de M. ARTIGNY mais rappelle que jusqu'à présent le principe des chantiers jeunes est aussi d'apporter une contrepartie aux résidents d'HLM en améliorant leur cadre de vie. Ces travaux sont très appréciés par les habitants, notamment les améliorations des parties communes d'immeuble.

Mme GAILLIOUT rappelle l'action qui a eu lieu l'année dernière sur Sœur Janin qui a été très bien accueillie. Elle rappelle aussi que samedi dernier, avec les RAM et d'autres associations comme ENTR'AIDE, il y a eu une action avec les habitants et les jeunes sur la biodiversité, également à Sœur Janin.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Myriam BENCHARAA

30273 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2019 pour un montant total de 41 600 euros - Direction du Développement Territorial

Le dispositif national « Ville Vie Vacances » (VVV) permet d'apporter une participation financière aux associations organisant, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 16 ans, en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils. L'objectif est de les inscrire dans une démarche de projet, d'encourager leurs initiatives et de favoriser leur engagement.

Ce dispositif vient en complément de la programmation des chantiers jeunes. Dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise, l'Etat a confié la gestion du dispositif VVV à la Ville de Lyon, en contrepartie d'une subvention d'un montant de 56 000 euros en 2019, inscrite en recettes au budget de la Ville de Lyon.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit :

- Fondation AJD dont les buts sont favoriser la mixité sociale et culturelle, la rencontre de filles et de garçons de divers horizons, ainsi que les liens intergénérationnels avec les bénévoles et les participants.

La participation à des événements caritatifs (tournoi de football, basket handisport...) organisés par l'association Ouhlala tout au long de l'année permettra la récolte de fonds qui seront utilisés pour financer des repas pour les personnes SDF les jeudis soirs sur la Place Carnot. Une subvention de 2 000 € est accordée.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Myriam BENCHARAA

30276 - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 28 600 euros - Direction du Développement Territorial

Dans ce cadre, en vue de développer les liens sociaux, le vivre ensemble, les formes de solidarité par la rencontre entre les différentes populations et l'implication des habitants, la Ville de Lyon et l'Etat ont constitué dans le cadre du contrat de Ville des fonds réservés aux petites associations et collectifs d'habitants intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville : le Fonds Associatif Local (FAL) et le Fonds d'Initiatives Locales (FIL).

I- Le Fonds Associatif Local :

Il s'agit de soutenir des associations répondant aux critères suivants :

- association en lien direct et intervenant en proximité auprès des habitants du quartier ;
- association composée essentiellement de bénévoles et/ou ayant un salarié à temps partiel ;
- association porteuse d'un projet avec une dimension collective qui doit viser l'amélioration des rencontres et des relations avec des personnes plus isolées, de différentes cultures, de différentes générations et être surtout ouverts et accessibles à tous.

II- Le Fonds d'Initiatives Locales :

Il s'agit de soutenir les habitants dans des pratiques responsables et favorisant l'initiative citoyenne et participative dans les quartiers prioritaires. Pour bénéficier d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Initiatives Locales, les personnes doivent :

- habiter dans l'un des quartiers prioritaires de Lyon,
- être organisé en collectif type association loi 1901 ou groupe organisé sur un projet commun.

En ce qui concerne le 5^{ème} :

- Association Confédération Syndicale des Familles
Travail de relations avec bailleurs, habitants, partenaires engagés sur le quartier pour réfléchir sur les moyens et conditions d'un meilleur respect des uns et des autres dans un souci de solidarité et de fraternité.
Pour cette année, il s'agit de continuer à mettre en place des moments festifs, des rencontres du comité de locataires, participer au conseil citoyen, d'accompagner les jeunes scolarisés, de mettre en place des échanges de services et enfin d'organiser une journée sur l'environnement.
L'association concerne 200 foyers.
Le montant accordé pour mener à bien cette action est de 5 000 €.
- Entr'Aide 5^{ème} :
Promotion du lien social, lutter contre l'isolement et la solitude sur les quartiers Jeunet/Janin en créant un après-midi festif autour d'un spectacle en invitant la

Compagnie des Babilleurs avec les habitants de tout le 5ème arrondissement, aussi bien les adultes que les séniors.
L'action concerne 180 participants.
Le montant accordé pour mener à bien cette action est de 1000 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Myriam BENCHARAA

30284 - Programmation financière 2019 au titre du volet culture de la politique de la Ville – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 287 000 euros - Direction du Développement Territorial

L'appel à projets 2019 permet essentiellement d'accompagner la transition des opérations jusqu'alors soutenues, et de mobiliser de nouveaux habitants permettant, à terme, d'améliorer leur implication dans le volet culture du contrat de Ville.

Les projets présentés ont été retenus parce qu'ils contribuent d'une manière significative aux orientations du volet culture du contrat de Ville :

- la réalisation des projets culturels des territoires (PCT) prioritaires et en « veille active », renouvelés en 2016,
- la prise en compte de grands principes d'action :
 - améliorer la participation citoyenne,
 - promouvoir et agir à la fois pour l'égalité, la lutte contre les discriminations et la prise en compte des diversités,
 - partager informations et connaissances,
- aux engagements thématiques de travail et aux publics prioritaires :
 - contribuer aux dispositifs éducatifs et mieux articuler à l'échelle des territoires projets culturels et projets éducatifs,
 - prendre en compte les problématiques environnementales et végétales,
 - construire des modèles économiques nouveaux, susciter les mutualisations,
 - intégrer les perspectives et outils numériques,
 - prendre en compte les publics spécifiques et prioritaires au titre de la politique de la Ville : les publics « jeunes », les personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, les séniors.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Myriam BENCHARAA

30329 - Production du logement social - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subvention et d'un avenant à une convention d'attribution de subvention - Adaptation du montant de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016 - Direction de l'Aménagement Urbain

Dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en faveur de l'habitat, des participations financières sont accordées aux organismes HLM et associations habilitées, permettant ainsi le développement de nouvelles opérations de logements sociaux. Ces aides sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre d'opération conformément à l'article L. 2252-5 du code général des collectivités territoriales et elles sont assorties de réservations de logements au profit de la Ville de Lyon.

Elles contribuent à la réalisation de l'objectif de production de logements sociaux inscrits dans le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) métropolitain 2007-2012 approuvé par le Conseil communautaire du 10 janvier 2007 et actualisé par délibération du conseil en date du 4 avril 2011, et de l'engagement triennal 2017-2019 délibéré lors du Conseil municipal du 18 décembre 2017.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement de Lyon :

ADRESSE	MAITRE D'OUVRAGE	NB LOGEMENTS				DE	Type*	Montant participation
		PL US	PL AI	PL S	Tot al			
5e 123 rue Pierre Valdo	Alliade Habitat	6	2		8	CN	20 653 €	
5e 1 rue Albéric Pont	Habitat et Humanisme		1		1	AA	10 000 €	
5e 153 bis et ter rue Joliot-Curie	Habitat et Humanisme		5		5	AA	50 000 €	
5e 140 rue Commandant Charcot	Immobilière Rhône-Alpes	5	2		7	VEFA	40 410 €	

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Saïd INTIDAM

30403 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association HC Charcot pour l'organisation de la Finale Dames Elite et Nationale 2 Dames les 4 et 5 mai 2019 de hockey sur gazon dans le cadre du Printemps du Hockey Féminin - Direction des Sports

Le hockey sur gazon et en salle est présent à Sainte Foy-lès-Lyon / Lyon 5^e au sein du CS Charcot depuis 2003. En 2014, la section Hockey du CS Charcot fusionne avec le LOU HC pour redimensionner le club et devient le Hockey Club Charcot Sainte-Foy-lès-Lyon.

Aujourd'hui, l'association HC Charcot compte 1 107 adhérents dont 746 scolaires, de tous âges et toute catégorie, garçons et filles, hommes et femmes, de 8 ans aux seniors. 240 licenciés sont engagés dans la compétition.

Le HC Charcot Sainte-Foy-Lès-Lyon a obtenu cette saison l'organisation de 2 événements le week-end du 4 et 5 mai 2019 : les phases finales du championnat de France Elite Dames - le plus haut niveau national, qualificatif pour les coupes européennes - et le tournoi de Nationale 2 Féminin qui conditionne l'accession en Nationale 1 de l'équipe gagnante.

L'association a décidé de profiter de ces 2 compétitions pour en faire une grande manifestation en faveur du sport féminin. Des animations dans le cadre du Printemps du Hockey Féminin seront proposées au public, notamment en direction des plus jeunes.

L'association a sollicité une aide financière de 2 500 € pour l'organisation de ces 2 compétitions.

Une subvention de 1 500 € est allouée à l'association Hockey Club Charcot Sainte-Foy-Lès-Lyon pour l'organisation de la finale Nationale 2 Dames et la finale Dames Elite les 4 et 5 mai 2019.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Saïd INTIDAM

30411 - Modification au règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs "Divertisport" - Direction des Sports

Il est rappelé que les accueils collectifs de mineurs (ACM) « Divertisport », auparavant dénommés centres de loisirs sans hébergement (CLSH) « Divertisport », sont gérés par le service animation sportive de la Ville de Lyon.

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) accueillent les enfants de 6 à 16 ans pendant les petites vacances scolaires (vacances d'automne, d'hiver et de printemps) et l'été, du début à la fin des vacances, selon le calendrier scolaire. Ce sont des accueils sans hébergement.

Pour les grandes vacances, des centres de plein air et des centres de proximité sont ouverts en juillet et en août.

Dans chaque centre, il existe un projet pédagogique, mis en œuvre par la personne qui en assure la direction, et qui est établi en lien avec le projet éducatif territorial (PEDT) de la Ville de Lyon.

Les accueils collectifs de mineurs « Divertisport » reçoivent chaque année un public plus nombreux, au sein de neuf centres répartis sur le territoire de la Ville de Lyon.

En 2018, 8 400 semaines d'activités, soit environ 40 000 journées d'accueil collectifs « Divertisport », ont été mises en œuvre.

Un règlement intérieur existe à ce jour. Il doit néanmoins subir quelques modifications et actualisations, permettant de définir un cadre de fonctionnement précis et clair pour la bonne compréhension des usagers utilisant ce service.

C'est dans cet objectif qu'est proposé ce règlement intérieur revu et complété.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Françoise PETIT

30297 - Autorisation de la Ville de Lyon pour le classement au titre des monuments historiques d'une pièce d'orfèvrerie religieuse, propriété de la Ville, affectée à l'église Saint-Just, Lyon 5e - Direction des Affaires Culturelles

La Ville de Lyon est propriétaire, en application de la loi de 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, d'une pièce d'orfèvrerie, « L'ostensoir », de l'orfèvre Charles Wagner dans l'église Saint-Just.

En raison de son intérêt sur le plan artistique, cet objet a été inscrit sur la liste supplémentaire des monuments historiques par la Commission départementale des objets mobiliers du 19 mars 1992.

Grâce à un nettoyage réalisé en 2016, des marques de poinçon ont été retrouvées sur cette pièce d'orfèvrerie, venant ainsi confirmer sa date, entre 1819-1838, et l'orfèvre, Charles Wagner (1799-1841).

Suite à cette redécouverte, la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) souhaite renforcer la protection de cet objet et en propose le classement au titre monument historique, à la Commission nationale des monuments historiques.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Françoise PETIT

30428 - Eglise Saint-Irénée, 53, rue des Macchabées - Lyon 5e - Restauration de vitraux – Lancement de l'opération n° 05025001 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20005 et demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Direction des Affaires Culturelles

L'église Saint-Irénée, classée au titre des Monuments Historiques sur la liste de 1862, est ornée de 23 vitraux dans sa nef, son chœur et son abside.

Leur réalisation date du XIX^e siècle, lors des diverses campagnes de restauration de l'église, entre 1833 et 1901. Ils ont été réalisés par 4 maîtres verriers différents : les ateliers Lesourd (1833), Maréchal de Metz (1850), J. P. Sarrazin (1879) et Lucien Bégule (1883) et (1901).

Sur les 23 vitraux de l'église, 10 sont dans un état de conservation très dégradé, dont 3 sont à sécuriser de façon urgente : deux baies, dont une située à plus de 10 m de haut, ainsi que la rosace au-dessus de la porte d'entrée menacent de tomber et représentent un risque pour la sécurité des personnes.

Des travaux de conservation et de restauration s'imposent afin de sécuriser les lieux et d'assurer la sauvegarde de ce patrimoine en péril.

L'enveloppe prévisionnelle pour la restauration des trois vitraux les plus détériorés s'élève à 55 000 € TTC.

🗨️ Prise de parole :

M. DURAND insiste sur l'urgence de cette restauration. Par ailleurs, il indique que dans cette église, l'orgue a été restauré avec le soutien de l'association des « Amis de l'Orgue » et de la DRAC. L'association a proposé une série de 3 concerts la semaine dernière, un très beau moment, en présence de certains élus. Cet orgue a été très bien restauré et enrichi d'un jeu supplémentaire. Il rajoute que va être placée en priorité dans la convention Ville-Etat qui va bientôt aboutir la restauration de la crypte, mais étant donné les sommes considérables à engager, cela va prendre plus de temps.

M. RUDIGOZ rajoute que M. DURAND suit de très près les travaux nécessaires sur ce site remarquable. Cette délibération permettra de sauver certains vitraux. Cette église a déjà connu un important désordre avec l'effondrement du plafond. Il est donc important de garder un œil attentif sur ce monument historique et il remercie M. DURAND pour son engagement. M. RUDIGOZ se réjouit également que les travaux de la crypte fassent partie de la convention Ville-Etat. Enfin, M. RUDIGOZ souhaite savoir où en sont les travaux de la DRAC concernant le calvaire, pour là aussi un classement en Monument Historique.

M. DURAND répond que les services de l'Etat ne se sont pas encore prononcés sur le sort réservé au calvaire.

Mme LOUIS rappelle que la réfection de ce calvaire est en cours de discussion depuis une vingtaine d'année. Mme LOUIS souhaite connaître la somme totale pour la réfection des vitraux et des détails sur la rénovation de l'ensemble des vitraux.

M. DURAND répond que la somme est de 55 000 euros pour 3 vitraux. Pour les 10 suivants, la somme avoisine les 200 000 euros.

Mme LOUIS a entendu que la Ville de Lyon donnera 200 000 euros pour la restauration de la Cathédrale de Paris. C'est un beau geste, mais il faut aussi que pour les simples églises de Lyon des sommes puissent être débloquées.

M. DURAND indique qu'effectivement M. COLLOMB, Maire de Lyon, va proposer au conseil municipal de soutenir l'effort concernant Notre Dame de Paris, monument d'ampleur national, comme le fait aussi la Région. Il ne s'agit pas de dépouiller le patrimoine lyonnais mais de participer à cet effort national.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

🕒 Départ à 19h55 de B.LOUIS

Rapporteur Mauricio ESPINOSA-BARRY

30282 - Programmation financière 2019 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 677 432 euros - Direction du Développement Territorial

Malgré un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques locales, l'Exécutif municipal souhaite maintenir une politique d'engagement prioritaire dans le domaine de

l'accès à l'emploi et l'insertion socio professionnelle et la lutte contre l'exclusion et les inégalités. Pour conduire sa politique en matière d'emploi, la Ville de Lyon s'appuie sur :

- la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE) de Lyon ;
- la Mission locale de Lyon, créée et financée par l'Etat, la Ville de Lyon et la Région.

La MMIE, précédemment dénommé Maison Lyon pour l'emploi, est l'opérateur privilégié de la mise en œuvre du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi.

🗨️ Prise de parole :

M.ESPINOSA BARRY remercie la mobilisation sans faille de la MMIE pour la réussite des actions en faveur de l'insertion et de l'emploi qui sont mises en place dans le 5ème arrondissement.

La programmation emploi-insertion qui est présentée contribue, à travers son soutien direct aux acteurs de proximité du réseau associatif, à la mise en œuvre d'actions en cohérence et en complémentarité avec les services proposés par la MMIE et la Mission locale de Lyon.

Elle contribue ainsi à maintenir un niveau d'emploi plus favorable dans la zone d'emploi de Lyon

Les opérations proposées pour la programmation 2019 se déclinent autour des axes suivants :

- L'accueil-orientation/diagnostic : les actions concernant cet axe viennent en complément de l'offre des antennes de proximité de la MMIE et de la Mission locale de Lyon. Il s'agit de permettre l'orientation des personnes sur un dispositif de suivi ou vers l'opérateur le plus adapté pour répondre aux besoins ou résoudre des difficultés.
- La mise en situation de travail : ces actions concourent à la professionnalisation des personnes par l'acquisition de savoir-faire et de compétences professionnelles. Les actions en lien direct avec des employeurs sont privilégiées.
- Formation et accès à l'emploi : les actions proposées ne sont pas prises en charge par le droit commun (Etat, Région, Pôle Emploi). Elles intègrent une immersion dans le monde professionnel, l'acquisition des compétences de base, et de connaissances complémentaires en lien avec une prise de poste.
- Actions complémentaires : elles permettent de répondre aux problématiques adjacentes à la recherche d'emploi, qui ne sont pas traitées par ailleurs et constituent des facteurs d'exclusion sociale et professionnelle.

Une des actions de cette programmation concernant le 5ème arrondissement est intitulé « L'action Aller vers l'emploi » de Mirly Solidarité, notre partenaire associatif privilégié, avec une subvention de 17 000 €.

Cette association mène aussi pour le 5ème arrondissement de Lyon des actions complémentaires comme la médiation culture avec une subvention de 8 000 €, et l'atelier bois chantier d'insertion avec une subvention de 15 000 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Laurence BUFFLIER

30283 - Programmation financière 2019 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 92 250 euros - Direction du Développement Territorial

La Ville de Lyon compte plus de cinquante jardins partagés animés par des associations loi 1901 sur l'ensemble des arrondissements. Quatre nouveaux jardins ont rejoint la liste en 2018 : Les Défricheurs du Zénith (Lyon 3^{ème}), le Jardin en Herbes (Lyon 3^{ème}), le Terrain des gones (Lyon 4^{ème}), le Début des haricots (Lyon 8^{ème}).

Tous répondent à des objectifs de développer des liens sociaux de proximité, de préserver la biodiversité, de renforcer la vie collective, l'animation et l'implication citoyenne.

Aussi, l'animation de jardins partagés est particulièrement un vecteur de cohésion sociale dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville. Les critères de solidarité et de citoyenneté formulés pour la reconnaissance de jardins citoyens sont en harmonie avec les objectifs de cohésion sociale, de mixité sociale et d'amélioration du cadre de vie poursuivis par la politique de la Ville.

Pour répondre à l'enjeu social, écologique et esthétique de ces jardins, la Ville de Lyon a choisi de s'investir aux côtés des associations porteuses de telles initiatives s'inscrivant dans une démarche de développement durable, et dont les projets sont en adéquation avec les objectifs environnementaux, sociaux et citoyens, inscrits dans la charte des jardins partagés lyonnais dont la Ville de Lyon a édité une version illustrée en ce début d'année.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit :

- Centre social et culturel du Point du Jour pour une dynamique habitants / jeunes à Jeunet. - Action "Temps verts "autour du jeu et de la nature. Une subvention de 6 000 € est accordée ;
- Association les Jardins du Château -MJC Ménival avec une animation des deux jardins de l'association Jardins du château : les Murières et Elise Rivet. Poursuite du partenariat avec les associations locales. Une subvention de 700 € est accordée.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Gilda HOBERT

30295 - Approbation d'une convention d'objectifs entre Direction régionale des affaires culturelles, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association le Théâtre du Point du Jour pour 2019-2022 - Direction des Affaires Culturelles

La gestion du théâtre du Point du Jour a été confiée de 1994 à 2012 à la direction conjointe de Michel Raskine et André Guittier. Gwenaël Morin a été désigné comme successeur à la direction du théâtre de 2013 à 2018, pour déployer son projet de « Théâtre Permanent ».

Début 2018, Gwenaël Morin a informé la Ville de Lyon de son souhait de ne pas renouveler sa convention d'objectifs. La Ville a lancé alors un appel à candidatures pour démarrer un nouveau cycle pour le théâtre du Point du Jour. La Ville a reçu 51 candidatures et, en concertation avec l'Etat, le projet d'Angélique Clairand et Eric Massé de la compagnie des Lumas a été retenu.

Dans leur projet, Angélique Clairand et Eric Massé souhaitent promouvoir un théâtre de diversité linguistique qui interroge le réel, explore l'humain et les territoires. Le projet artistique pour le théâtre du Point du Jour s'articule autour de trois axes :

- une maison de création, un théâtre en partage, où le tandem Angélique Clairand et Eric Massé, les équipes associées (Collectif Marthe et Compagnie Y) et les invités assureront une présence au quotidien ;
- une programmation « sans frontières » dans la diversité de formes, langues et langages dans le théâtre et hors les murs sur le territoire du 5ème arrondissement (Nomades) ;
- une approche innovante des publics grâce à l'intégration des habitants dans les processus de création, développement de projets inclusifs, mise en place des actions de médiation.

Considérant que l'association le théâtre du Point du Jour propose un projet artistique et culturel qui entre en cohérence avec les orientations des partenaires, l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon ont décidé de signer une convention d'objectifs quadriennale avec l'association le Théâtre du Point du Jour.

De plus, la Ville de Lyon lui propose également, par acte séparé, une convention de mise à disposition des locaux du théâtre pour une durée de trois ans et demi, jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour sa part, l'association s'engage à réaliser l'ensemble des missions qu'elle s'est données et à mettre en œuvre tous les moyens liés à leur bonne exécution.

Une subvention de fonctionnement pour un montant global de 215 000 € est allouée à l'association le Théâtre du Point du Jour.

🗨️ Prise de parole :

B.GAILLIOUT indique que des liens sont déjà tissés, une réunion a eu lieu récemment. 54 dossiers étaient présentés pour prendre cette direction. Au final, 6 candidats ont été retenus et auditionnés.

Mme DUBIE se félicite de l'arrivée de ce duo sur le théâtre du point du jour et de cette nouvelle dynamique. Elle remercie également Claudia Stavisky et ses équipes du théâtre des Célestins pour avoir assuré une transition élégante.

Elle souligne aussi le soutien conséquent de la région Auvergne Rhône Alpes (100 000 € cette année et 150 000 € l'année prochaine). A l'heure où l'on entend des remarques désobligeantes sur l'engagement de la Région sur le volet culturel, il est intéressant de souligner cet effort et cette ambition dans le théâtre contemporain.

Concernant le lieu, la convention porte beaucoup sur les actions vers les habitants QPV et en veille active, mais un tel équipement de proximité doit pouvoir faire largement résonance auprès de l'ensemble des habitants du 5^{ème} arrondissement, pour les amener à fréquenter ces lieux. Elle est intéressée pour participer à ces réunions avec ce nouveau duo Il lui semble qu'il peut être développé des actions très pratiques pour faire venir les habitants dans ce lieu qui avait une image un peu mystérieuse, un peu fermée. Elle espère que ce duo saura susciter la curiosité des riverains de ce théâtre. Exemple : découverte des coulisses, café avec les habitants, initiations aux pratiques théâtrales, notamment dans les nombreux EHPAD du 5^{ème} arrondissement. Aller au contact des habitants le plus simplement possible doit être l'une des missions d'un lieu comme celui-ci.

Mme HOBERT indique qu'il est tout à fait prévu qu'ils aillent dans ce sens. Mais par contre il faut bien entendre que ce n'est pas LE théâtre du 5^{ème} arrondissement, mais un théâtre installé sur le 5^{ème} arrondissement, qui concerne l'ensemble des habitants, y compris au-delà de l'arrondissement. Il est prévu qu'il s'ouvre le plus largement possible, y compris sur les langues étrangères ou le langage des signes. L'équipe municipale va suivre de près les évolutions.

Au niveau des tarifs, le maximum sera de 18 euros, ce qui paraît raisonnable par rapport à certains lieux, avec beaucoup d'ajustements possibles pour le public prioritaire.

Mme GAILLIOUT indique leur faire confiance et avoir apprécié leur présentation. Ils ont déjà fait un état de lieux de l'ensemble de l'arrondissement et ont envie d'ouvrir très largement leur théâtre. Elle rappelle que le 18 mai le café du Maire aura lieu dans ce théâtre, un RDV ouvert pour tous.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

⊕ Départ à 20 h 22 de L.BUFFLIER

Rapporteur Gilda HOBERT

30331 - Programmation "Tout l'monde dehors !" 2019 - Approbation de conventions types – Direction des Événements et Animations

Depuis 2002, « Tout l'monde dehors ! » propose chaque été, dans les 9 arrondissements de Lyon, près de 300 rendez-vous artistiques et participatifs gratuits dans l'espace public.

Un programme complet des manifestations estivales, intitulé « Fêtons l'été » sera distribué au public. Il intégrera ces rendez-vous gratuits, mais aussi plus largement les manifestations et expositions organisées par les institutions de Lyon, ainsi que les événements majeurs organisés du 21 juin au 1er septembre.

Cette année, 61 opérateurs (institutions culturelles, associations socioculturelles, équipes artistiques) proposent ainsi durant tout l'été une programmation riche et variée : concerts, pièces de théâtre, contes et lecture, jeux, cinéma en plein air, initiations et découvertes d'activités, bals, fêtes.

À travers ces manifestations, les objectifs sont :

- d'offrir une programmation artistique, festive et participative, diversifiée et originale durant la période estivale pour les Lyonnais et les touristes de passage ;
- de favoriser la convivialité, la rencontre, la participation des habitants : la gratuité et la proximité des manifestations permettant la rencontre entre les habitants mais également entre le public et les artistes ;
- de valoriser les équipes artistiques et acteurs locaux de l'agglomération ;
- de mettre en valeur des territoires dans les quartiers (jardins, places, rues...) : découverte de lieux parfois méconnus, transformation de l'espace public par une intervention artistique. Près de 85 lieux sont investis chaque année dans les 9 arrondissements, au plus près des habitants.

Afin de donner une meilleure visibilité à cette manifestation qui couvre toute la période estivale, « Tout l'monde dehors ! » sera marqué par plusieurs temps forts :

1. La Fête de la musique :
2. Les bals du 14 juillet

Des démarches éco-responsables seront mises en place sur la plupart des manifestations de « Tout l'monde dehors ! » : tri sélectif, buvettes bio, promotion des produits locaux ou du commerce équitable, sensibilisation des organisateurs aux nuisances sonores, incitation à l'utilisation des modes de transport doux et d'autres initiatives afin de sensibiliser le public au respect de l'environnement et aux démarches citoyennes.

En ce qui concerne le 5ème arrondissement de Lyon la subvention de 11 000 € se répartit de la manière suivante :

Nom de la structure	Titre	Lieu	Date	Total : 11 000 €
U Gomina	Je suis un voyou	Place Valensio	8 août	1 000 €
Compagnie Colegram	Descendre de Jeanne	Place Saint-Jean	16 août	1 700 €
Territoires partagés	Hipotesis del universo	Place Valensio	29 juillet	1 400 €
Même pas en rêve	Gri Gri et cie, contes musicaux	Place Valensio	28 juillet	1 200 €
LILY	La grosse lessive	Parc de la Visitation	22 juillet	1 200 €
Skaraphone	Pinocchio au Pays de Guignol	Parc de la Mairie du 5e	13 août	1 300 €
Lapin 34	Broglii	Square Tricoud	1 ^{er} août	850 €
Théâtre du désordre des esprits - Cie Bruno Boëglin	Les Déchaînés	Parc de la Mairie du 5e	29 août	1 350 €
Nuée d'images	Cinéma en plein air	Jardin des Murières	20 juillet	1 000 €

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Gilda HOBERT

30332 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types - Direction des Evénements et Animations

La Ville de Lyon souhaite soutenir ces associations par l'attribution d'une subvention mais également par un soutien en communication et en technique afin d'accroître leur visibilité et augmenter la mixité des publics.

Cette année, ces 17 événements festifs auront lieu dans différents arrondissements lyonnais :

Les évènements concernés dans le 5^{ème} arrondissement sont :

- Le carnaval des dragons de Saint-Georges qui a eu lieu le 30 mars 2019

L'association Les Dragons de Saint-Georges a organisé la 27^e édition du Carnaval des Dragons de Saint-Georges. Les habitants des quartiers du 5^e arrondissement, les commerçants et les visiteurs étaient invités à rejoindre le carnaval de Saint-Georges.

La subvention de 5 000 €

- La fête de quartier de Saint Just qui aura lieu le 25 mai 2019

Pour la 9^e édition, le Centre Social Saint Just organise, depuis 2012, la fête de quartier de Saint Just avec différents acteurs : l'association des locataires de la Sarra et du Bastion, le conseil de quartier, l'association des commerçants de Saint-Just, les fédérations de parents d'élèves des écoles publiques et des groupes d'habitants.

En amont de la fête, sera mis en place une semaine d'exposition des ateliers du centre social avec des temps d'animation musicale au sein du quartier.

Cette fête familiale, festive et culturelle se déroulera sur la place de l'Abbé Larue et le square Jean Choux à Lyon 5^e, de 10h00 à 19h00. La subvention est de 1 500 €

- La fête de quartier du Vieux-Lyon qui aura lieu le 29 juin 2019

Depuis 2005, la Maison pour tous Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux-Lyon (MJC du Vieux Lyon) se positionne comme porteuse du « projet de quartier ». Elle propose une démarche ayant pour but de rassembler les populations du quartier autour d'un projet commun et de favoriser l'émergence d'initiatives et d'actions autour d'un thème particulier. Cette année, cette fête de quartier aura pour thématique « Au fil du temps » et articulera l'ensemble des projets de l'année initiés par les écoles et les associations du quartier.

La subvention est de 3 000 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

⊕ Départ à 20h30 de J-D DURAND

Rapporteur Gilda HOBERT

30333 - Attribution d'une subvention de 16 000 euros à la Maison des jeunes et de la culture de Ménival, pour l'organisation du festival "Eclats de cirque", du 28 au 30 juin

2019 – Approbation d'une convention d'application - Direction des Evénements et Animations

L'association Maison des jeunes et de la culture de Ménival (MJC Ménival), dont le siège social est situé au 29 avenue de Ménival à Lyon 5^e, organise le Festival « Eclats de cirque », dans le parc de la mairie du 5^e, du vendredi 28 au dimanche 30 juin 2019, en partenariat avec l'École du cirque de Lyon.

Installée au sein de la MJC Ménival, l'École de cirque de Lyon est un espace d'expérimentation et d'apprentissage. Lieu de résidence et de spectacle, l'École de cirque crée une dynamique de territoire autour des arts du cirque en impliquant les artistes et les publics.

L'édition 2018 du festival Eclats de cirque a attiré 1 500 spectateurs.

Le vendredi 28 juin, un spectacle circassien aura lieu au sein de l'école élémentaire Diderot à Lyon 5^e. Le samedi 29 juin, une déambulation musicale sera proposée par la Batucada de la MJC Ménival. La compagnie artistique groupe de nuits présentera son spectacle de performance monumentale « Brut ». Le dimanche 30 juin, un atelier de cirque sur la découverte des portées acrobatiques en duo sera proposé aux parents et aux enfants. Le collectif « A sens unique » présentera son spectacle acrobatique « Léger démêlé ». Le samedi et le dimanche, le public pourra découvrir les arts du cirque à travers des animations et des initiations ouvertes à tous : atelier aérien, jonglage, équilibre sur objets, mâât chinois, ...

Cet événement est aussi l'occasion de favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants et les artistes. En effet, des ateliers seront organisés en partenariat avec des acteurs locaux du 5^e arrondissement de Lyon. Ainsi, les relais d'assistants maternels (RAM) organiseront des parcours de psychomotricité (pour les enfants de 3 à 15 mois), des ateliers de graphisme et de modelage, un stand maquillage, un stand « chamboule tout » ainsi qu'un stand de coloriage (grande fresque au sol). La bibliothèque du Point du jour créera un espace lecture et coloriage. Un espace sera réservé à la présentation des travaux réalisés autour du cirque, par les enfants de la MJC de Ménival et par les élèves de l'école maternelle Truffaut (en lien avec le centre social du Point du jour).

Une subvention de 16 000 euros est allouée à l'association Maison des jeunes et de la culture de Ménival, pour l'organisation du festival « Eclats de cirque » du 28 au 30 juin 2019.

🗨️ Prise de parole :

Mme HOBERT indique que la Subvention aurait pu être uniquement de 11 000 euros. Mais comme les services de la préfecture ont annulé 5 000 euros de subvention, la situation devenait critique pour le festival, la Ville a dû rajouter 5 000 euros supplémentaires. Cela aurait été dommage de léser un festival qui a fait ses preuves et dont les organisateurs sont en constant lien avec les habitants des quartiers, notamment les plus éloignés de la Culture. C'est une structure de grande proximité et en partenariat avec d'autres associations socio-culturelles du plateau. Le lieu choisi pour le festival est le parc de la Mairie, espace convergeant des quartiers politiques de la Ville et veille active, Sœur Janin, Ménival et Jeunet.

Mme DUBIE est interpellée par ce désengagement de l'Etat sur la pratique circassienne. Cette école de cirque permet à beaucoup de jeunes de partager des valeurs sportives et

artistiques passionnantes véhiculées par le cirque Elle aurait aimé avoir des précisions par Monsieur le Député sur ce désengagement. Il est dommage que la Ville de Lyon ait été obligée de contribuer davantage face au désengagement de l'Etat.

Mme HOBERT se réjouit que la Ville ait pu sauver ce festival. Elle rappelle qu'il ne s'agit pas d'une décision de l'Etat mais des services Politiques de la Ville de la préfecture, il s'agit d'une décision très locale, Monsieur le Député n'a rien à voir avec cela. Bien entendu il est normal que d'autres projets soient aussi soutenus, mais sacrifier ainsi cet évènement rayonnant lui paraissait beaucoup trop dur, voire même scandaleux

M. ESPINOSA-BARY témoigne de l'engagement de la MJC Ménival sur l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ils animent des ateliers avec les élèves de l'école de cirque et des personnes handicapées donnant à chaque fois lieu à des spectacles d'une grande qualité.

Mme GAILLIOUT conclue en étant contente que la Ville ait pu compenser la subvention. Elle espère que l'année prochaine les 5 000 euros seront redonnés à la MJC. Mme le Maire suivra avec attention les actions de l'association Subterfuge qui a reçu 5 000 euros et qui va intervenir que sur le quartier Sœur Janin.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur Gilda HOBERT

30392 - Attribution d'une subvention de 40 000 euros au Nouvel Institut Franco-Chinois, sis 2 rue des Soeurs Bouvier à Lyon 5e, pour son programme d'actions 2019 - Direction des Relations Internationales

L'Institut Franco-Chinois de Lyon, créé en 1921, fut la première université chinoise hors de Chine. De 1921 à 1946, l'Institut Franco-Chinois de Lyon a accueilli 473 étudiants. Au cours de ces quelques 25 années, l'Institut a formé une génération de talents dans de nombreux domaines qui, de retour dans leur pays, ont pour la plupart largement contribué à la construction de la Chine contemporaine.

La création en 1921 de l'Institut Franco-Chinois découle de la politique d'ouverture de la Chine aux études occidentales au début du XIXe siècle. Les intellectuels chinois avaient compris qu'une modernisation du modèle éducatif traditionnel était nécessaire pour s'adapter à un monde en mutation. La fondation de l'Institut Franco-Chinois de Lyon est donc l'un des plus beaux symboles de la relation entre Lyon et la Chine.

Le Nouvel Institut Franco-Chinois (NIFC) est un outil innovant amené à jouer un rôle important dans les années à venir pour le développement des liens entre Lyon et la Chine.

Pour 2019, au-delà de son activité annuelle qui consiste à animer ses différentes commissions et accueillir les visiteurs au sein de son musée, le programme d'actions du NIFC de Lyon est le suivant :

- organisation de l'exposition « Formes imaginaires » de Christine Fabre du 24 janvier au 9 mars ;
- organisation de l'exposition « Qui sait combien de fleurs ont dû tomber » de Lionel Sabatté du 21 mars au 21 juin ;
- organisation de l'exposition du Lauréat du Prix Yishu8 du 4 juillet au 26 septembre ;

- organisation de l'exposition de l'artiste Yimeng Wu ;
- participation aux Journées européennes du patrimoine les 14 et 15 septembre ;
- organisation de la quatrième édition du festival de la gastronomie « les Baguettes magiques » du 24 septembre au 2 octobre.

Par ailleurs, l'année 2019 sera marquée par l'accueil à Lyon d'un événement de très haut niveau avec l'organisation de la troisième édition du Forum « Les Confluences franco-chinoises ».

Cet événement mobilisera des représentants français et chinois du monde culturel, économique et universitaire, se réunissant à Lyon pour débattre autour des grandes problématiques qui concernent la Chine et la France. Des conférences, dialogues et ateliers de travail seront organisés dans différents lieux emblématiques de Lyon.

Le programme d'actions organisé par le NIFC présente un intérêt local pour la Ville dans la mesure où les manifestations qui se déroulent à Lyon s'adressent essentiellement aux habitants de la Ville et aux touristes de passage dans la Ville. L'Institut valorise les relations sino-lyonnaises à travers les relations universitaires, associatives et culturelles.

Il est proposé au Conseil municipal de la Ville de Lyon d'allouer une subvention de fonctionnement général d'un montant de 40 000 euros, sur un budget prévisionnel de 568 900 euros, au profit de l'Association « Nouvel Institut Franco-Chinois », pour la mise en place de son programme d'actions 2019.

🗨️ Prise de parole :

Mme GAILLIOUT rajoute que l'Institut accueille également les Nuits Sonores Off.

B. ARTIGNY souhaite intervenir, comme chaque année, sur cette subvention. Cette année la Ville de Lyon va financer 40 000 € (5 000 € de plus qu'en 2018) et la Métropole également. C'est un soutien énorme et déséquilibré par rapport aux autres structures. Par ailleurs, sur le fond, M. ARTIGNY ne comprend pas pourquoi il n'y a que des bonnes nouvelles concernant la politique de la Chine dans les délibérations de la Ville de Lyon ou de la Métropole. Il rappelle la répression des peuples Tibétains et Ouïghours, qui sont très fortement opprimés, leur culture est massacrée. Une partie également du peuple chinois est mise sous contrôle, par une surveillance systématique. Nous sommes tous des élus républicains, fiers de notre modèle démocratique, il est dommage qu'on ne puisse pas laisser à ces peuples opprimés des possibilités de s'exprimer sur notre territoire.

Mme DUBIE, pour aller dans le sens de M. ARTIGNY, aimerait vivement qu'un jour un débat puisse être organisé entre le Maire de Lyon et des dissidents chinois eu sein de l'Institut Franco-Chinois. Les relations entre la Chine et Lyon sont historiques, le sujet est très délicat mais Mme DUBIE partage les interrogations de M. ARTIGNY.

M. ARTIGNY rappelle que la chine de 1929 n'est pas la chine de 2019.

M. RUDIGOZ ne souhaite pas rentrer dans un vaste débat avec M. ARTIGNY, mais il partage certaines remarques. Néanmoins, ce très grand pays, malgré les agissements dont parle M. ARTIGNY, a beaucoup progressé en matière d'ouverture au monde. Dans ce cadre, la France accueille actuellement des millions de chinois, qui ne sont pas tous inféodés à leur parti. Lyon a une longue tradition de coopération avec la Chine, notamment autour de l'histoire de la Soie. Ces échanges touristiques ne vont faire que progresser, et

ce n'est pas faire insulte à d'autres peuples en Chine qui effectivement subissent des agissements brutaux, que d'accueillir ces nouveaux touristes. Il ne s'agit pas de se substituer à la diplomatie française mais, dans le cadre des relations historiques et particulières qui existent entre Lyon et la Chine, permettre de faire progresser la connaissance de nos histoires et cultures respectives. M. RUDIGOZ se félicite de ce nouvel essor de l'Institut.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité. B. ARTIGNY vote contre et M. DUBIÉ s'abstient.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme le Maire clôt la séance à 20h45.